

## RÈGLEMENT FINANCIER

### MODALITES FINANCIERES

La facture annuelle et les factures complémentaires seront envoyées sur votre adresse mail ou par courrier si pas d'adresse mail.  
Les relevés de scolarité sont à régler par prélèvement mensuel, chèques ou espèces.

- 1- Paiement par chèque à réception ou en plusieurs fois à échéance,
- 2- Paiement par prélèvement mensuel le 6 de chaque mois sur 9 mois du 6 octobre au 6 juin.

Le mode de paiement par prélèvement mensuel choisi lors de l'inscription reste valable durant toute la scolarité.

### SCOLARITE

La contribution des familles et les cotisations sont destinées à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique.

Les frais généraux correspondent au prêt de casier, aux frais de photocopies, correspondance, carnet de liaison, transport...

Une réduction de 10 % est accordée sur la contribution famille du 2<sup>ème</sup> enfant et suivants.

En cas de départ au cours de l'année scolaire, tout mois commencé est dû en entier, la cotisation enseignement catholique est dû pour l'année.

### RESTAURATION ET INTERNAT

Un badge d'identification est remis à chaque élève à la rentrée, l'élève doit le présenter obligatoirement pour pouvoir accéder au self.

En cas de perte ou d'usure, il vous sera facturé 6€.

Choix du statut :

Chaque enfant demi-pensionnaire est inscrit automatiquement en forfait 5 jours/semaine. A réception de l'emploi du temps de votre enfant à la rentrée, une confirmation vous sera demandée pour valider le statut : externe, demi-pensionnaire 5, 4 ou 3 jours.

Pour changer de statut en cours d'année, **modification possible à chaque période de vacances**, 2 semaines de préavis avant chaque période de congés, faire une demande écrite à adresser au service comptabilité ou par mail : [comptafamille@lyceejosephwresinski.fr](mailto:comptafamille@lyceejosephwresinski.fr)

Période de stage et maladie :

Les tarifs de demi-pension tiennent compte des périodes de stage et sont calculés en fonction des stages dans chaque classe.

Une réduction est accordée pour les absences maladie de plus de 8 jours (fournir un certificat médical).

Repas occasionnel :

Les élèves externes peuvent prendre leur déjeuner occasionnellement en remettant leur badge au contrôle pour accéder à la distribution.

Chaque repas vous sera facturé en fin de mois, au prix de 7,50 € le repas.

Internat :

Les élèves internes ont la possibilité d'arriver à l'internat le dimanche soir, inscription préalable auprès de Madame DELAHAYE, responsable d'internat, ces nuitées supplémentaires sont facturées en fin de mois au tarif de 13,50 € la nuit.

### MANUELS SCOLAIRES - CAHIER D'EXERCICES - LIVRES

Un chèque de dépôt de garantie de 100 € est exigé à la rentrée. Il garantit la bonne utilisation du matériel et des manuels scolaires qui peuvent être prêtés par le lycée. Ce chèque sera DETRUIT en fin d'année scolaire après constatation du retour en bon état des manuels et si vous êtes à jour financièrement avec le lycée ou encaissé dans le cas contraire courant juillet.

En fonction des classes et des besoins de chaque formation, des cahiers d'exercices, romans, peuvent être facturés en cours d'année.

### DEGRADATION DU MATERIEL

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation.

### BOURSIERS

Si vous êtes boursier, à réception des éléments de bourses par l'Inspection Académique généralement fin novembre, nous vous déduirons le montant annuel qui vous a été octroyé, au versement du 3<sup>ème</sup> tiers en juin/juillet par l'Inspection Académique et si votre compte famille présente un avoir en votre faveur nous vous adresserons début juillet le remboursement par virement ou chèque.

### FONDS DE SOLIDARITE

Il existe au sein de l'établissement un fonds de solidarité qui a pour but de soutenir financièrement les familles en difficulté, si vous souhaitez participer à cette action de solidarité, vous pouvez remplir le coupon correspondant accompagné de votre aide financière.

### AIDES SOCIALES

Si des familles éprouvent à certaines périodes des difficultés, ne pas hésiter à prendre contact avec le service comptabilité afin d'établir un calendrier des paiements ou faire un dossier de demande de fonds social. Contact : [comptafamille@lyceejosephwresinski.fr](mailto:comptafamille@lyceejosephwresinski.fr) ou 02 52 09 41 08